

"1er juillet : Jour J" dans Luxemburger Wort (1er juillet 1967)

Légende: Le 1er juillet 1967, le quotidien Luxemburger Wort décrit l'entrée en vigueur du Marché commun européen pour les céréales, le porc, les volailles et les graisses oléagineuses et analyse les nouveaux enjeux de la Politique agricole commune (PAC).

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 01.07.1967, n° 182/183; 120e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Stichtag 1. Juli", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/1er_juillet_jour_j_dans_luxemburger_wort_1er_juillet_1967-fr-3950106c-d551-48f4-8d79-2f704ca81612.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



LE COMMENTAIRE

1er juillet: Jour J

F. R. Le 1^{er} juillet 1967 est un jour à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire très mouvementée de la Communauté économique européenne. En effet, ce jour représente à la fois un but et un point de départ. Pour l'essentiel, le but que les ministres de l'agriculture de la CEE s'étaient fixé à Stresa il y a neuf ans a été atteint. Pour la première fois dans l'histoire de l'économie, six pays différents de par les conditions climatiques, la nature des sols, la dimension des exploitations, le degré de mécanisation, la productivité et les structures de production ont réussi à mettre sur pied une politique agricole commune et un marché agricole unique. Les difficultés et les résistances auxquelles il a fallu faire face jusqu'à l'accomplissement de la tâche ont souvent été considérables. Le succès n'en est que plus brillant.

Le 1^{er} juillet est en même temps le début d'une époque nouvelle et, pour beaucoup d'exploitants agricoles anxieux, peut-être aussi un départ vers l'inconnu. Dès le début de ce mois, les frontières en matière de politique agricole et toutes les autres entraves commerciales entre les six pays sont supprimées pour 40 % des produits agricoles, ce qui représente 650 milliards de francs. Par exemple, les marchands de céréales peuvent désormais acheter et vendre leurs produits où ils veulent dans la Communauté. Les producteurs ne travaillent plus pour leurs débouchés nationaux, mais pour un marché de 180 millions de consommateurs. Ce principe vaut aussi pour les secteurs du porc, des œufs et de la volaille. La libéralisation totale dans les autres secteurs de l'agriculture interviendra dans les prochains mois.

À partir d'aujourd'hui également, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole prend en charge le financement total de la politique agricole commune. La politique de subvention nationale est remplacée par la politique européenne des structures et de l'orientation. Ce fonds de financement englobe les crédits pour l'amélioration des structures, il accorde des aides à l'exportation vers des pays tiers, assure des interventions sur le marché pour le rachat des excédents de production et garantit un niveau minimum des prix.

Par le passé, les spécialistes de l'agriculture à Bruxelles ont souvent été sévèrement critiqués pour leur conception trop perfectionniste et dirigiste de la politique agricole. On craignait que les réglementations exagérées des marchés empêchent le libre jeu de l'offre et de la demande et ouvrent la porte à une économie planifiée en contradiction avec les lois du marché. En réalité, la politique agricole européenne est un mélange savamment dosé de dirigisme et de libéralisme absolu, un principe qui commence à s'imposer aussi dans différents domaines de la politique économique. La concurrence continue, comme par le passé, de jouer un rôle de régulateur du marché, mais uniquement dans les limites de prix maxima et minima qui ont été fixés, en quelque sorte comme des soupapes de sécurité, d'une part pour les consommateurs et d'autre part pour les producteurs. Dans ce contexte, la situation de coût et la productivité des exploitations agricoles restent décisives. Dans les pays de la Communauté qui pratiquent traditionnellement des prix élevés, tels que le Luxembourg, il faudra sans aucun doute mettre en œuvre de profonds processus d'adaptation.

À y regarder de plus près, on constate aisément que les aspects politiques et sociologiques l'emportent en bien des points sur les critères purement économiques. La faute n'en incombe pas tant à la Commission qu'au Conseil de ministres. La Commission a dû chaque fois accomplir de réelles prouesses pour obtenir l'unanimité au Conseil, qui est l'organe de décision, sans pour autant trop porter atteinte à la raison économique et aux intérêts des consommateurs. On a abouti à des compromis dits «boiteux», qui ne sont certes pas idéaux, mais qui constituent en pratique le seul moyen possible pour faire coïncider les intérêts financiers et agricoles fondamentalement divergents des Six. Même un mauvais compromis valait mieux que pas de compromis du tout. D'autre part, la politique agricole de la CEE n'est pas une réalité immuable, un mécanisme rigide, mais un projet qui doit être adapté continuellement aux conditions économiques nouvelles.

Certains experts vont même jusqu'à prétendre que les difficultés que les gouvernements des six pays ont rencontrées en matière de politique agricole ont contribué de façon décisive à une résolution aussi rapide que possible du problème agricole au niveau communautaire. Ils affirment que c'est également la raison pour laquelle la politique agricole constitue de loin le secteur où l'intégration est la plus poussée. Même si tel est

le cas, le succès de la politique agricole commune justifie qu'elle soit donnée en exemple aux ministres de l'économie, des finances et des transports.